COMMUNE DE
TROINEX

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DES CHEMINS POUR PIÉTONS

Juin 2023

a.ortis // s.robyr
architectes SIA, AGA, urbanistes FSU
Avenue de Chamonix 3A 1207 Genève
T 022 809 10 80 info@robyrortis.ch

CSD ingénieurs SA
Avenue Industrielle 12 – 1227 carouge
T 022 308 89 00 geneve@csd.ch

Trafitec Ingénieurs Conseils SA
Rue des Grand-Portes 2 – 1213 Onex
T 022 879 88 44 info@trafitec.ch

Liste des abréviations utilisées

dp	Domaine public communal
DP	Domaine public cantonal
OCAN	Office cantonal de l'agriculture et de la nature
PDCom	Plan directeur communal
PDCP	Plan directeur [communal] des chemins pour piétons
PDCRP	Plan directeur [cantonal] des chemins de randonnée pédestre
PLCP	Plan localisé de chemin pédestre
RC	Route cantonale
VSS	Association suisse des professionnels de route et des transports

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 4
2. INVENTAIRE DU RÉSAU PÉDESTRE EXISTANT 4
3. LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE 6
4. BALISAGE 6
5. LES TEMPS DE PARCOURS 8
6. MESURES RECOMMANDÉES 9
7. FICHES 11

ANNEXE : Plan directeur des chemins pour piétons – Carte au 1 :5000

1. INTRODUCTION

Le présent Plan directeur communal des chemins pour piétons (PDCP) de la Commune de Troinex a été élaboré courant 2020-2021, parallèlement au Plan directeur communal et selon la même organisation, puis adapté courant 2023 pour donner suite aux préavis de l'Etat. Il a été établi par les autorités communales et ses mandataires conformément à la Loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les randonnées pédestres (L 1 60).

Ce document dresse l'inventaire du réseau pédestre et en établit l'image directrice sur le territoire communal. Il doit notamment servir de document de référence aux autorités communales et cantonales pour la gestion et la planification des aménagements pédestres sur le territoire communal.

Le PDCP a pour objectif principal de favoriser la marche à pied en tant que mode de déplacement doux, autant dans la pratique quotidienne (déplacement) que pour les loisirs (promenade). Dans cette optique, il inventorie, projette et catégorise les chemins pour piétons à l'échelle communale selon les principes suivants :

- Sécurité des déplacements.
- Continuité des itinéraires et des aménagements.

2. INVENTAIRE DU RÉSAU PÉDESTRE EXISTANT

Le piéton étant par nature tout-terrain, le réseau pédestre de Troinex comprend par définition tous les trottoirs, chemins, sentiers, sentes, et routes de la commune, y compris les routes au trafic important et rapide inadaptées à la marche à pied.

Un inventaire du réseau a donc été réalisé courant 2020 (cf. figure ci-contre) en distinguant les quatre catégories suivantes :

- A – Les routes avec trottoir(s).
- B – Les routes sans trottoir où la mixité du trafic piétons / véhicules motorisés sur la chaussée est satisfaisante (en raison d'un contexte favorable, de la faible vitesse du trafic et/ou des restrictions de la circulation en vigueur).
- C – Les tronçons en site propre et les sentiers.
- D – Les routes inadaptées à la marche à pied.

Les tronçons inadaptés à la marche à pied sont les suivants :

- Routes d'Annecy (partiellement), de Pierre-Grand (partiellement), de Bossey (partiellement) : en raison d'un trafic important et rapide et de l'absence d'aménagements pédestres.
- Route de la Pierre-aux-Dames : en raison d'une mixité du trafic sur la chaussée non satisfaisante, de l'étroitesse du chemin et de de la structure du trafic (présence de poids-lourds).
- Chemins de Roday (partiellement) et d'Evordes : en raison d'une mixité du trafic sur la chaussée non satisfaisante, de l'étroitesse du chemin et de l'absence de visibilité en certains endroits.
- Chemin Jacques-Ormond (tronçon entre la Place de la Mairie et le chemin de la Grand-Cour) : en raison de l'absence d'aménagements et de dégagements pour les piétons. Les piétons peuvent néanmoins emprunter un chemin parallèle en site propre à travers la Poste et le Parc de la Mairie à proximité immédiate.

Nota bene : Les cartes et figures du PDCP ne font pas la distinction entre les chemins du domaine public (communal ou cantonal) et les chemins privés. Seuls les chemins privés accessibles au public à pied sont répertoriés.

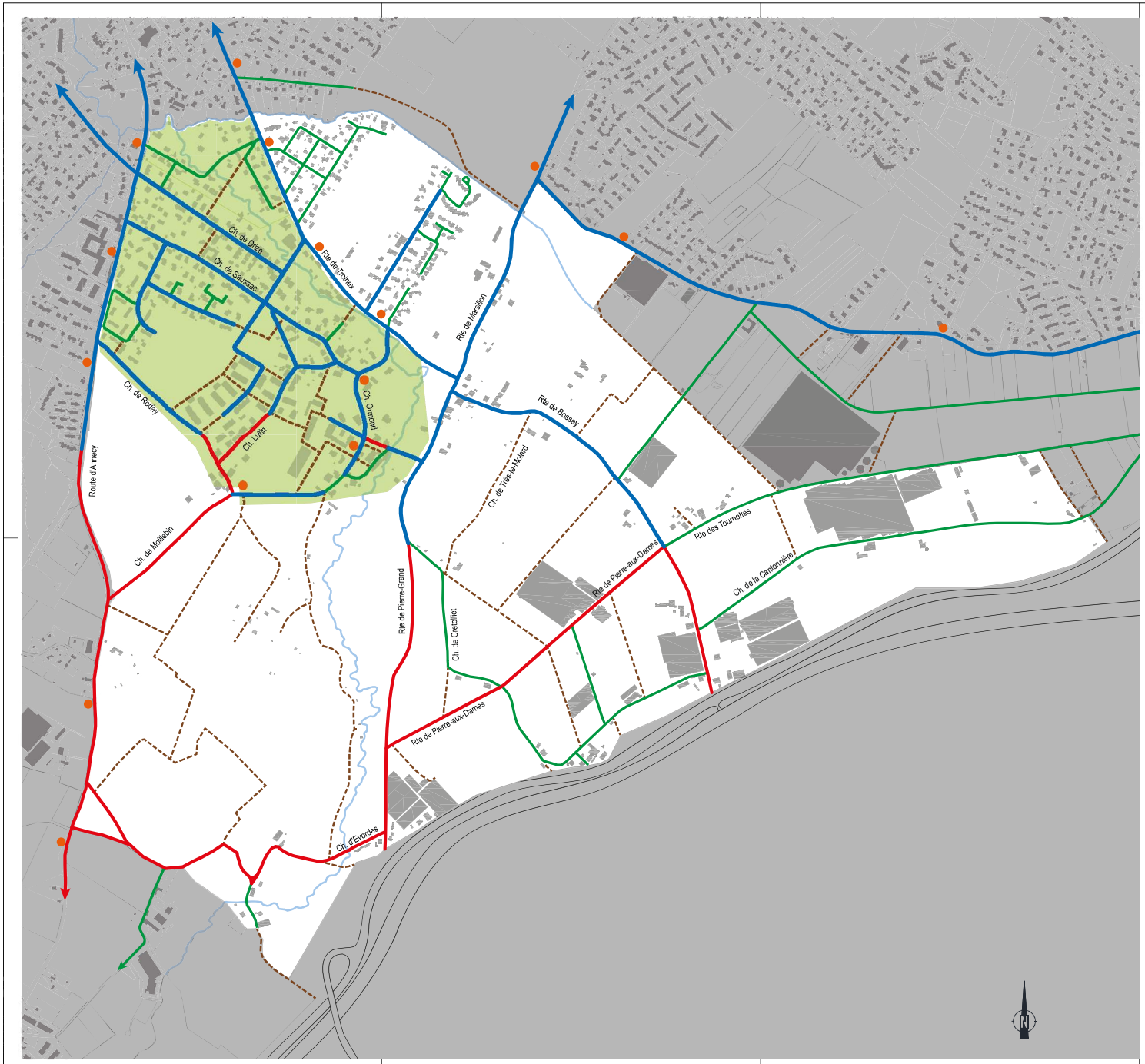

INVENTAIRE DU RÉSEAU PÉDESTRE EXISTANT

- Tronçon avec trottoir(s)
- Mixité satisfaisante piétons / véhicules sur la chaussée
- En site propre ou sentier
  (Les sentiers en milieu rural ne sont pas indiqués systématiquement.)
- Route non adaptée aux déplacements à pied
- Zone 20/30 km/h existante
- Arrêt des transports publics

Nota bene :
Pas de distinction entre le domaine public (communal et cantonal) et le domaine privé accessible au public.

3. LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Le Plan directeur (cantonal) des chemins de randonnée pédestre (PDCRP) définit à l'échelle régionale les itinéraires de randonnées destinées en premier lieu au marcheur équipé de bonnes chaussures. En ce sens, il privilégie dès que possible les chemins en surface naturelle (par opposition aux chaussées et trottoirs en bitume).

Plusieurs de ces itinéraires de randonnée pédestre parcourent le territoire communal. Bien qu'ils empruntent généralement des chemins à l'abri des grands trafics, certains tronçons sont insuffisamment sécurisés ou confortables. Les mesures n°7a (ch. d'Evordes) et 8b (route de Bossey) sont proposées à cet effet.

Des variations de parcours sont d'ores et déjà prévues. Ainsi, au sud-est du village, le Canton prévoit de basculer l'itinéraire existant le long des routes de Pierre-Grand et de Bossey sur un nouvel itinéraire empruntant des sentiers existants sur les chemins du Parquet et de Chategnin (cf. mesure n°121 du PDCRP).

Afin de relier le village au grand territoire, le PDCP propose d'aménager et d'inscrire quatre nouveaux parcours au PDCRP :

- La Promenade de la Drize, au cœur du village (mesure n°9a).
- La Promenade des Bocages, au sud-ouest du village (mesure n°9b).
- Le Sentier des Eclaireurs, au cœur du village (mesure n°9c).
- Le chemin de la Cantonnière, dans la Zone agricole spéciale (mesure n°9d).

Ces parcours sont illustrés ci-contre et décrits dans les Fiches.

4. BALISAGE

Les itinéraires de randonnée pédestre inscrits au PDCRP sont balisés par des indicateurs jaunes.

Les autres chemins et itinéraires de balade ne sont pas balisés et ne devraient pas l'être pour les raisons suivantes :

- Eviter la confusion avec les indicateurs jaune des itinéraires de randonnée pédestre inscrits au Plan directeur cantonal, d'autant plus que les parcours sont parfois communs et parfois divergents,
- Laisser la liberté au promeneur de découvrir ses propres itinéraires préférentiels.

S'il est jugé nécessaire, les itinéraires identifiés pourront être publicisés par d'autres moyens tels que la publication imprimée ou dématérialisée (internet, application smartphone, QR-code).

Enfin, tout balisage éventuel (non recommandé) suivra la recommandation « Signalisation pour les offres proches de la randonnée pédestre » de l'organisme Suisse Rando.

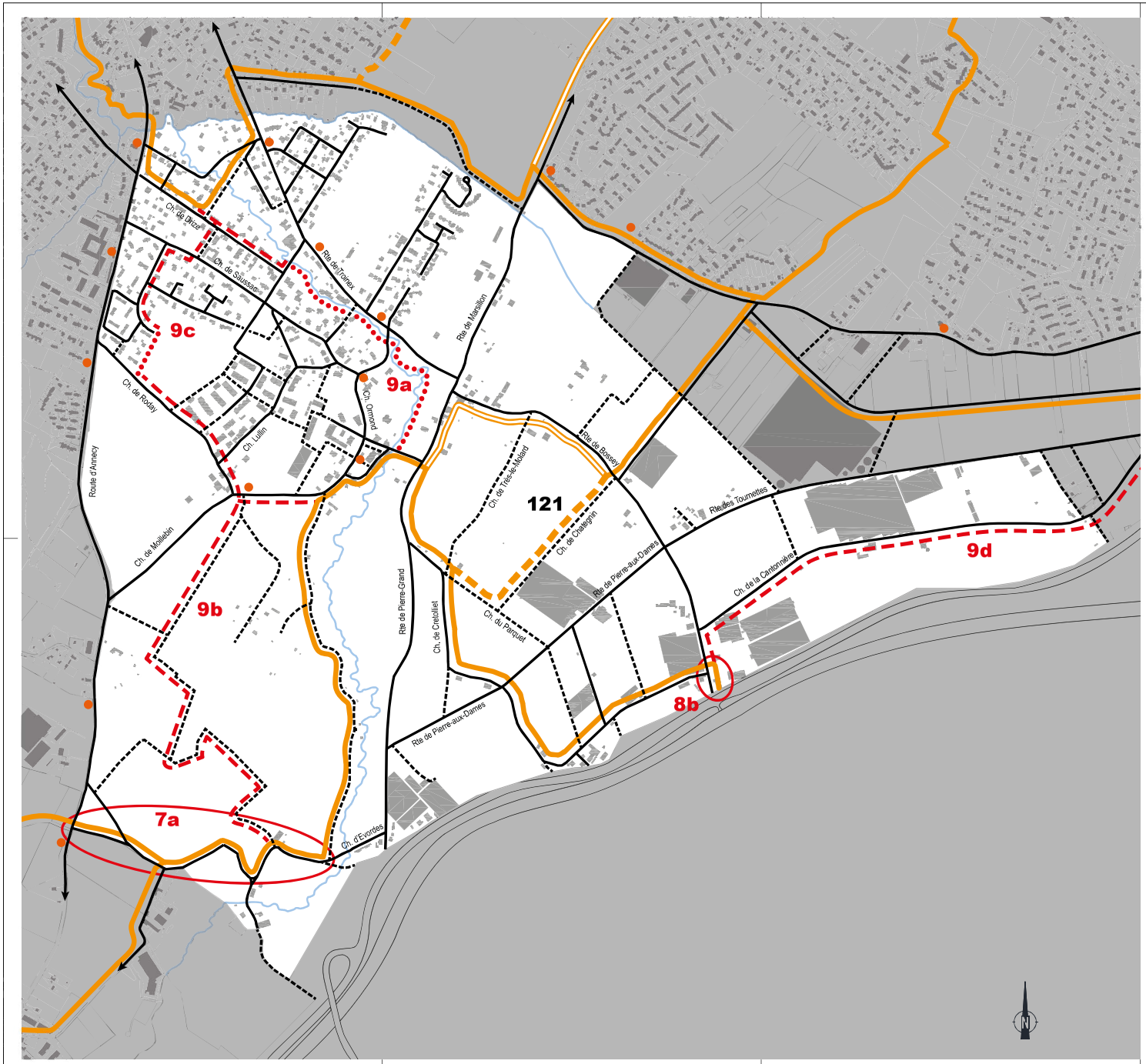

ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE
INSCRITS AU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Tronçon existant

Mesure n° **121** du PDCRP :

Nouveau tronçon sur sentier existant

Tronçon à déclasser

Propositions du PDCP :

7a N° de la mesure

Nouveau tronçon sur sentier existant

Nouveau tronçon sur sentier à créer

Mesure de sécurisation à prendre

Trottoir ou chaussée

Site propre ou sentier

Arrêt des transports publics

5. LES TEMPS DE PARCOURS

Les temps de parcours entre les divers lieux de Troinex et des communes voisines sont illustrés ci-après. Ils sont calculés pour une vitesse de 4.8 km/h, soit 80 mètres par minute.

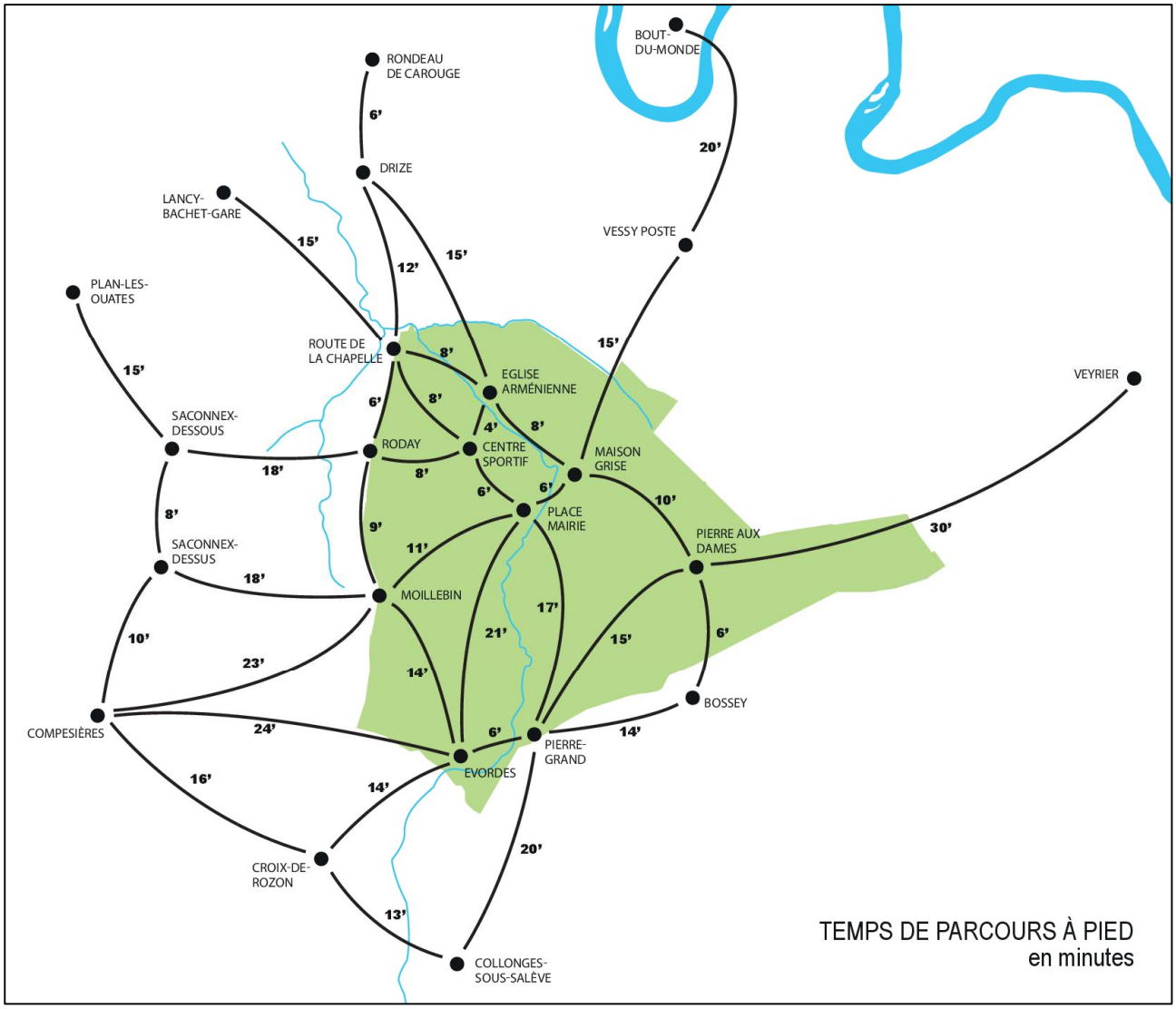

6. MESURES RECOMMANDÉES

Les mesures recommandées sur le réseau pédestre sont d'ordre général (action systématique sur l'entier du territoire communal) ou localisé (création ou amélioration d'un tronçon). Elles sont synthétisées ci-après, avec mention du lieu, du type de mesure, de la catégorie de tronçon selon l'inventaire de l'état existant, du foncier principal, du degré de priorité et du n° de la fiche dans laquelle elles sont développées.

L'ensemble des mesures devra tenir compte et être coordonné avec les conclusions de l'Etude du concept multimodal Genève-Sud (actuellement en cours d'étude par l'Etat).

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
1	**Route de Troinex**	Elargissement des trottoirs	A				RC	1 / 3	1
2a	**Quartier des Crêts**	Zone 30		B			dp	1	2
2b	**Ch. de Sous-le-Crêt**	Zone 30		B			dp	1	2
2c	**Route de Bossey**	Zone 30	A				dp	1	2
3a	**Franchissement du ruisseau des Marais**	Passerelle pédestre			C		privé / dp	2	3
3b	**Avenue des Crêts – Parc des Crêts**	Cession au dp ou Servitude de passage à pied			C		privé	3	3
3c	**Ch. de Sous-le-Crêt – Parc des Crêts**	Cession au dp ou Servitude de passage à pied			C		privé	3	3
3d	**Vidollet-la-Forge – Franchissement de la Drize – Traversée de la route de Troinex**	Remplacement passerelle pédestre, Nouvelle traversée piétonne	A		C		RC, dp, privé	1	3
3e	**Pénétrante de Pinchat**	Cession au dp ou Servitude de passage à pied			C		privé	3	3
4	**Promenade le long de la Drize**	Création promenade au fil de l'eau			C		privé	2 / 3	4
5a	**Sentier des Eclaireurs**	Elargissement			C		privé	2	5
5b	**Parcelle « Grand-Pré »**	Cession au dp ou Servitude de passage à pied			C		privé	3	5

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, DP = domaine public cantonal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
6	**Chemin de Roday, ch. Lullin, au droit du PLQ Lullin**	Mesures de sécurité routière				D	dp	1	6
7a	**Chemin d'Evordes**	Sécurisation				D	dp	1	7a
7b	**Franchissement de la Drize**	Nouvelle passerelle			C		DP, privé	3	7
8a	**Route de la Pierre-aux-Dames**	Sécurisation				D	dp	3	8
8b	**Route de Bossey**	Sécurisation				D	dp	1	8
8c	**Ch. Cantonnière – Route des Tournettes**	Nouveau sentier			C		privé	3	8
8d	**Rte des Tournettes – Ch. des Diocès**	Nouveau sentier			C		privé	3	8
8e	**Ch. de la Grande-Mer – Route de Marsillon**	Nouveau sentier			C		privé	3	8
9a	**Promenade de la Drize**	Inscription au PDCRP			C		privé	3	9
9b	**Promenade des Bocages**	Inscription au PDCRP			C		privé	3	9
9c	**Sentier des Eclaireurs**	Inscription au PDCRP			C		dp, privé	3	9
9d	**Chemin de la Cantonnière**	Inscription au PDCRP			C		dp	3	9
10a	**Place de la Maire – Vidollet-l'Ecole**	Nouveau sentier			C		privé	3	10
10b	**Route Moillebin**	Nouveau trottoir	A				dp	1	10
11a	**Ensemble du territoire communal**	Analyse sécurité des passages pour piétons	A				RC / dp	1	11
11b	**Ensemble du territoire communal**	Réévaluer et compléter maillage des passages pour piétons	A				RC / dp	2 / 3	11
11c	**Ensemble du territoire communal**	Compléter le réseau des trottoirs	A	B			RC / dp	1	11
12	**Ensemble du territoire communal**	Entretien de la largeur des chemins	A		C		RC, dp, privé	1	12
13	**Ensemble du territoire communal**	Eclairage	A	B	C		RC / dp	1	13

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, DP = domaine public cantonal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

7. FICHES

Les fiches regroupent les diverses mesures recommandées par lieu géographique, voire par thématique générale pour les mesures qui concernent l'ensemble du territoire communal, car il paraît cohérent de traiter un lieu ou un axe dans son ensemble plutôt que d'y revenir plusieurs fois.

FICHE 1 – RC 27 ROUTE DE TROINEX

Identification

Localisation : RC 27 route de Troinex

Proposition : Elargir et compléter les trottoirs le long de la route de Troinex

Description

La route de Troinex est un axe routier très fréquenté, de niveau hiérarchique primaire. Les trottoirs y sont localement étroits et lacunaires.

Il s'agit donc d'élargir le domaine public afin de pouvoir élargir et créer deux trottoirs de largeur correcte, notamment pour sécuriser l'accès pédestre aux nombreuses parcelles privées. Les emprises sont à réserver au gré des opportunités ou par le biais d'un Plan localisé de chemin pédestre (PLCP).

En lien avec la Fiche n°9 du PDCom.

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
1	**Route de Troinex**	Elargissement des trottoirs	A				RC	1 / 3	1

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Conflits / Contraintes

- Contraintes foncières (gabarits disponibles limités)
- Circulation des transports publics

Principales instances concernées

- Commune de Troinex
- Office Cantonal du Génie Civil
- Office Cantonal des Transports

1

FICHE 2 – NOUVELLES ZONES À VITESSE MODÉRÉE

Identification

Localisation : Quartier des Crêts, Chemin des Sous-le-Crêt, route de Bossey

Proposition : Créer de nouvelles zones à vitesse modérée afin de pacifier les circulations et sécuriser les déplacements à pied dans les quartiers.

Description

La Commune de Troinex souhaite pacifier la circulation dans ses quartiers habités de manière systématique.

Des zones 30 km/h sont ainsi envisagées au quartier des Crêts (av. des Crêts, ch. des Saules, du Ruisseau, du Sillon), au chemin de Sous-le-Crêt, à la route de Bossey, en complément des zones à vitesse modérées déjà existantes à l'ouest de la route de Troinex. A noter qu'aucune ligne de transport collectif existante ou envisagée n'est impactée par ces nouvelles zones 30 envisagées.

En lien avec la Fiche n°10 du PDCom.

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
2a	**Quartier des Crêts**	Zone 30		B			dp	1	2
2b	**Ch. de Sous-le-Crêt**	Zone 30		B			dp	1	2
2c	**Route de Bossey**	Zone 30	A				dp	1	2

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Conflits / Contraintes

- -

Principales instances concernées

- Commune de Troinex
- Office Cantonal des Transports

2a
2b
2c

FICHE 3 – DÉSENCLAVEMENT DES QUARTIERS NORD URBANISATION « PARC DES CRÊTS » ET ENVIRONS

Identification

Localisation : Quartiers situés au nord de la route de Troinex, Urbanisation « Parc des Crêts », avenue des Crêts, chemin de Sous-le-Crêt, ruisseau des Marais, ruisseau de la Drize, Vidollet-la-Forge.

Proposition : Compléter le maillage fin du réseau pédestre.

Accompagner l'urbanisation privée du secteur « Parc des Crêts », situé au nord de la route de Troinex, par la création de nouveaux itinéraires pédestres en lien avec ce quartier.

Créer un nouvel itinéraire pédestre à l'écart du trafic entre le village de Troinex et Veyrier (de Vidollet-la-Forge jusqu'au ch. Aloys-Pictet).

Description

Il s'agit de connecter le nouveau quartier du « Parc des Crêts » (construction débutée en 2020) aux divers quartiers existants. Ainsi, plusieurs interventions sont prévues :

- En lien avec la stratégie d'évolution de la zone 5, il s'agit de profiter de toute nouvelle demande d'autorisation de construire pour négocier une cession au domaine public ou une servitude de passage à pied entre le « Parc des Crêts » d'une part et l'avenue des Crêts, respectivement le chemin de Sous-le-Crêt d'autre part.
- En lien avec le PDCP de Veyrier et la Fiche n°18 du PDCom, il s'agit de réaliser une ou plusieurs nouvelles passerelles pédestres par-dessus le ruisseau des Marais, afin de connecter le « Parc des Crêts » et ses quartiers adjacents au chemin Aloys-Pictet. Selon les opportunités, ce(s) franchissement(s) du ruisseau des Marais peuvent être réalisés en divers endroits (depuis l'av. des Crêts jusqu'à la route de Marsillon).
- En lien avec la Fiche n°8 du PDCom, il s'agit également de réaliser une nouvelle traversée piétonne de la route de Troinex entre le Parc des Crêts et le sentier Vidollet-la-Forge, ainsi que de procéder au remplacement de la passerelle existante sur la Drize pour la rendre compatible avec le passage des personnes à mobilité réduite (présence actuelle d'escaliers).

A noter que l'outil du Plan localisé de chemin pédestre (PLCP) peut permettre de réserver les surfaces utiles aux emprises et/ou servitudes nécessaires sur parcelles privées.

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
3a	**Franchissement du ruisseau des Marais**	Passerelle pédestre			C		privé / dp	2	3
3b	**Avenue des Crêts – Parc des Crêts**	Cession au dp ou Servitude de passage à pied			C		privé	3	3
3c	**Ch. de Sous-le-Crêt – Parc des Crêts**	Cession au dp ou Servitude de passage à pied			C		privé	3	3
3d	**Vidollet-la-Forge – Franchissement de la Drize – Traversée de la route de Troinex**	Remplacement passerelle pédestre, Nouvelle traversée piétonne	A		C		RC, dp, privé	1	3
3e	**Pénétrante de Pinchat**	Cession au dp ou Servitude de passage à pied			C		privé	3	3

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Conflits / Contraintes

- Contraintes foncières (domaine privé).
- Contraintes environnementales (ruisseau, cordon boisé).

Principales instances concernées

- Commune de Troinex
- Etat de Genève (route cantonale, ruisseaux), OCT
- Commune de Veyrier
- Propriétaires privés

FICHE 4 – PROMENADE DE LA DRIZE

Identification

Localisation : Ruisseau de la Drize dans le village.

Proposition : Aménager une promenade au fil de l'eau le long de la Drize.

Description

La réalisation d'une promenade au fil de l'eau le long de la Drize (entre le chemin Ormond et le chemin Lullin) répond aux enjeux suivants :

- Compléter le réseau cantonal des itinéraires de randonnées pédestre.
- Compléter le réseau de chemins pédestres profitant à la population locale.
- Rapprocher les habitants d'un milieu naturel emblématique et identitaire.

La fiche n°4 du PDCOM détaille les divers aspects du projet à mener.

Cette promenade est proposée pour être inscrite au Plan directeur (cantonal) des chemins de randonnée pédestre (cf. Fiche n°9 du PDCP).

A noter que l'outil du Plan localisé de chemin pédestre (PLCP) peut permettre de réserver les surfaces utiles aux emprises et/ou servitudes nécessaires sur parcelles privées.

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
4	**Promenade le long de la Drize**	Création promenade au fil de l'eau			C		privé	2 / 3	4

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Conflits / Contraintes

- Contraintes foncières (parcelles privées)
- Contraintes environnementales (milieu naturel)
- Contraintes liées à la sécurité de l'approvisionnement (surfaces d'assolement, parcelles cultivées)

Principales instances concernées

- Commune de Troinex
- Propriétaires privés
- Etat de Genève (ruisseau), OCAN, OCT

4
N

FICHE 5 – DÉSENCLAVEMENT DES QUARTIERS OUEST SENTIER DES ÉCLAIREURS, PARCELLE « GRAND-PRÉ » ET ENVIRONS

Identification

Localisation : Quartiers ouest, situés entre la route d'Annecy et l'axe chemin Lullin – chemin Dottrens.

Proposition : Compléter le maillage fin du réseau pédestre.

Accompagner l'urbanisation envisagée de la parcelle « Grand-Pré ».

Description

Il s'agit de compléter et améliorer le réseau de chemins pédestres dans ce quartier ouest, en tirant profit de l'urbanisation envisagée de la parcelle « Grand-Pré ».

Soit :

- Elargissement du sentier des Eclaireurs (tronçon entre l'av. des Frênes et le ch. de Drize, ainsi que tronçon entre le ch. de Drize et le ch. de Saussac), d'ores et déjà en site propre, afin de le rendre plus accueillant. En lien avec la stratégie d'évolution de la zone 5, ainsi qu'avec la Fiche n°7 du PDCom.
- Création de nouvelles liaisons pédestres à travers et en bordure de la parcelle « Grand-Pré », afin de relier le ch. du Champ-Carré au ch. Dottrens, ainsi que le ch. Roday au ch. du Champs-Carré et au ch. du Claiset. En lien avec la Fiche n°3 du PDCom.

A noter que l'outil du Plan localisé de chemin pédestre (PLCP) peut permettre de réserver les surfaces utiles aux emprises et/ou servitudes nécessaires sur parcelles privées.

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
5a	**Sentier des Eclaireurs**	Elargissement			C		privé	2	5
5b	**Parcelle « Grand-Pré »**	Cession au dp ou Servitude de passage à pied			C		privé	3	5

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Conflits / Contraintes

- Contraintes foncières (domaine privé).

Principales instances concernées

- Commune de Troinex
- Propriétaires privés
- Office Cantonal des Transports

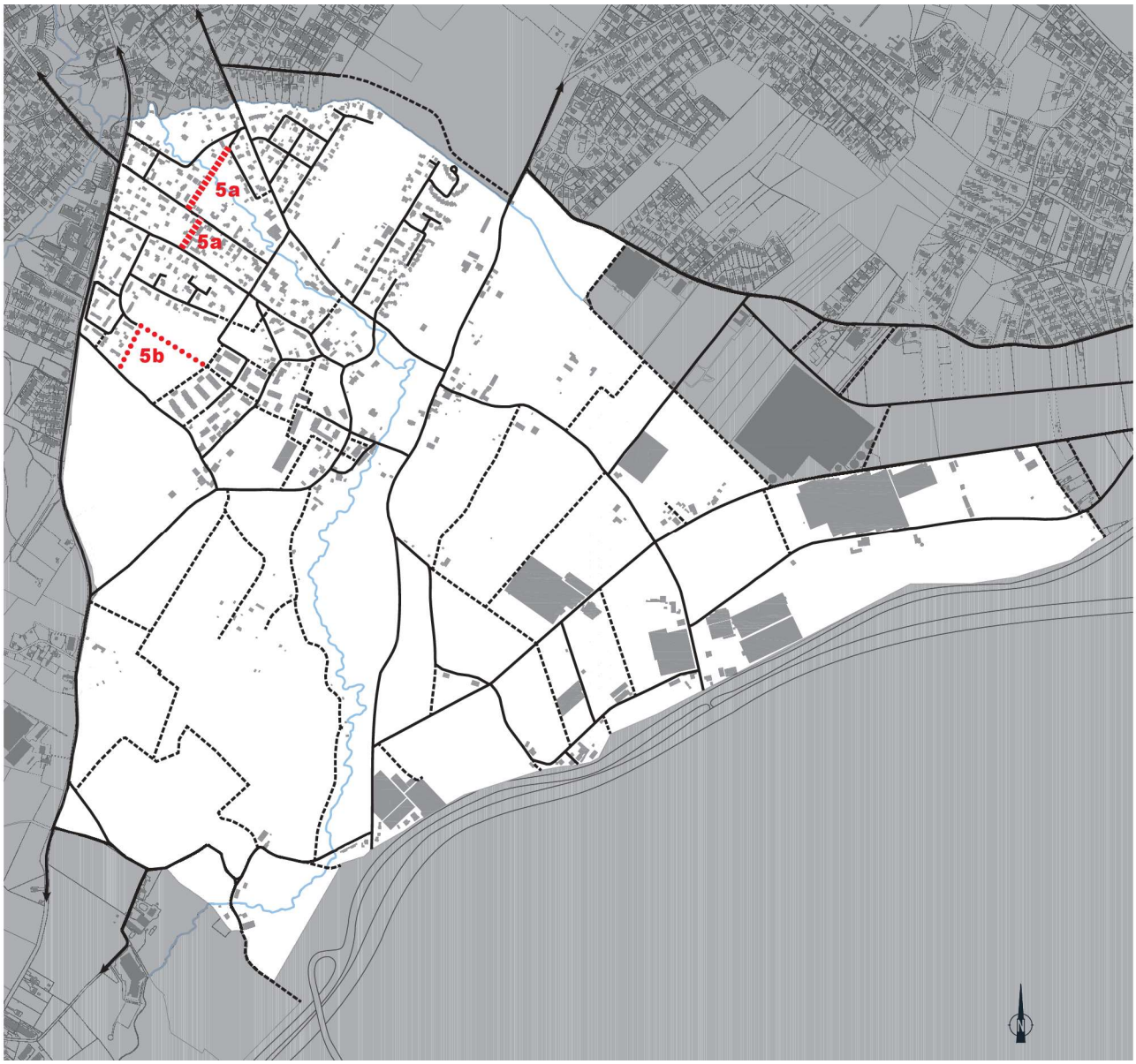
5a
5a
5b
N

FICHE 6 – CHEMINS DE RODAY ET LULLIN / PLQ LULLIN

Identification

Localisation : Chemin de Roday, chemin Lullin.

Proposition : Mesures de sécurité routière.

Description

Malgré le statut de zone 30 km/h, la sécurité routière n'est pas totalement assurée pour les piétons sur les chemins de Roday (tronçon entre la route de Moillebin et le ch. Lullin) et Lullin (tronçon entre le ch. de Roday et le sentier Vidollet-l'Ecole), en raison de la configuration locale des voiries (étroitesse, tracé sinueux, présence de murs et de stationnements, absence d'aménagements spécifiques aux piétons).

La Fiche n°2 du PDCom propose diverses mesures pour assainir les lieux en accompagnement de la réalisation du PLQ Lullin (p.ex. : mise en impasse, création d'une zone de rencontre, etc.)

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
6	**Chemin de Roday, ch. Lullin, au droit du PLQ Lullin**	Mesures de sécurité routière				D	dp	1	6

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Conflits / Contraintes

- Coordination à mener avec le PLQ Lullin.

Principales instances concernées

- Commune de Troinex
- Office Cantonal des Transports
- Privé (promoteur immobilier du PLQ Lullin)

6

FICHE 7 – ZONE AGRICOLE OUEST

Identification

Localisation : Zone agricole à l'ouest de la route de Pierre-Grand.

Proposition : Créer et améliorer des tronçons de promenade et de randonnée.

Description

Il s'agit de créer et d'améliorer des tronçons empruntés par les promenades thématiques proposées par le PDCom (cf. Fiche n°6 du PDCom) et par les itinéraires de randonnées pédestre inscrits au PDCRP.

Le chemin d'Evordes est inscrit au PDCRP. Il fait également partie de la promenade thématique sur l'agriculture. Sa configuration étroite et sinueuse, couplée à la présence de végétation haute masquant parfois la visibilité, rend la mixité du trafic piétons / véhicules pour le moins désagréable, voire hasardeuse. Une mesure, qui reste à déterminer, est souhaitée (p.ex. : restriction de la circulation aux seuls ayants-droits).

Enfin, la promenade thématique sur l'agriculture prévoit la réalisation d'un nouveau franchissement de la Drize et entre le chemin des Bis-de-Troinex et la route de Pierre-Grand au droit de la route de la Pierre-aux-Dames. La traversée pédestre de la route de Troinex en continuité avec la route de la Pierre-aux-Dames doit également être sécurisée (p.ex : passage-pour-piétons ou autre aménagement ad hoc).

A noter que l'outil du Plan localisé de chemin pédestre (PLCP) peut permettre de réserver les surfaces utiles aux emprises et/ou servitudes nécessaires sur parcelles privées.

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
7a	**Chemin d'Evordes**	Sécurisation				D	dp	1	7
7b	**Franchissement de la Drize**	Nouvelle passerelle			C		DP, privé	3	7

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Conflits / Contraintes

- Contraintes foncières (parcelles privées)
- Contraintes environnementales (ruisseau, cordons boisés)
- Contraintes liées à la sécurité de l'approvisionnement (surfaces d'assolement, parcelles cultivées)

Principales instances concernées

- Commune de Troinex
- Etat de Genève, OCAN, OCT
- Propriétaires privés

7b
7a

FICHE 8 – ZONE AGRICOLE EST

Identification

Localisation : Zone agricole à l'est de la route de Pierre-Grand.

Proposition : Créer et améliorer des tronçons de promenade et de randonnée.

Description

Il s'agit essentiellement de créer et d'améliorer des tronçons empruntés par les promenades thématiques proposées par le PDCom (cf. Fiche n°6 du PDCom) et par les itinéraires de randonnées pédestre inscrits au PDCRP.

La route de la Pierre-aux-Dames (tronçon entre la route de Pierre-Grand et le ch. de Vuorse fait partie de la promenade thématique sur l'agriculture. Sa configuration étroite et bordée de cultures hautes, couplée à la circulation de poids-lourds liés à la zone agricole spéciale, rend la mixité du trafic piétons / véhicules pour le moins désagréable, voire hasardeuse. Une mesure, qui reste à déterminer, est souhaitée (p.ex. : création d'un sentier en bord de chaussée).

La route de Bossey (tronçon entre le ch. de la Pierre-aux-Dames et la frontière nationale) est partiellement inscrite au PDCRP et fait partiellement également partie de la promenade thématique sur l'agriculture. Sa configuration relativement étroite et sans dégagements, couplée à un trafic relativement important et rapide, rend la mixité du trafic piétons / véhicules pour le moins désagréable, voire hasardeuse. Une mesure, qui reste à déterminer, est souhaitée (p.ex. : mesure anti-transit).

Enfin, la promenade thématique sur l'agriculture prévoit la réalisation de trois nouveaux sentiers : entre le ch. de la Cantonnière et la route des Tournettes, entre la route des Tournettes et le ch. des Diocès (sur Veyrier), et le long du ruisseau des Marais entre le chemin de la Grande-Mer et la route de Marsillon.

A noter que l'outil du Plan localisé de chemin pédestre (PLCP) peut permettre de réserver les surfaces utiles aux emprises et/ou servitudes nécessaires sur parcelles privées.

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
8a	**Route de la Pierre-aux-Dames**	Sécurisation				D	dp	3	8
8b	**Route de Bossey**	Sécurisation				D	dp	1	8
8c	**Ch. Cantonnière – Route des Tournettes**	Nouveau sentier			C		privé	3	8
8d	**Rte des Tournettes – Ch. des Diocès**	Nouveau sentier			C		privé	3	8
8e	**Ch. de la Grande-Mer – Route de Marsillon**	Nouveau sentier			C		privé	3	8

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Conflits / Contraintes

- Contraintes foncières (gabarit limité, parcelles privées)
- Contraintes environnementales (ruisseau, cordons boisés)

Principales instances concernées

- Commune de Troinex
- Propriétaires privés
- Office Cantonal des Transports

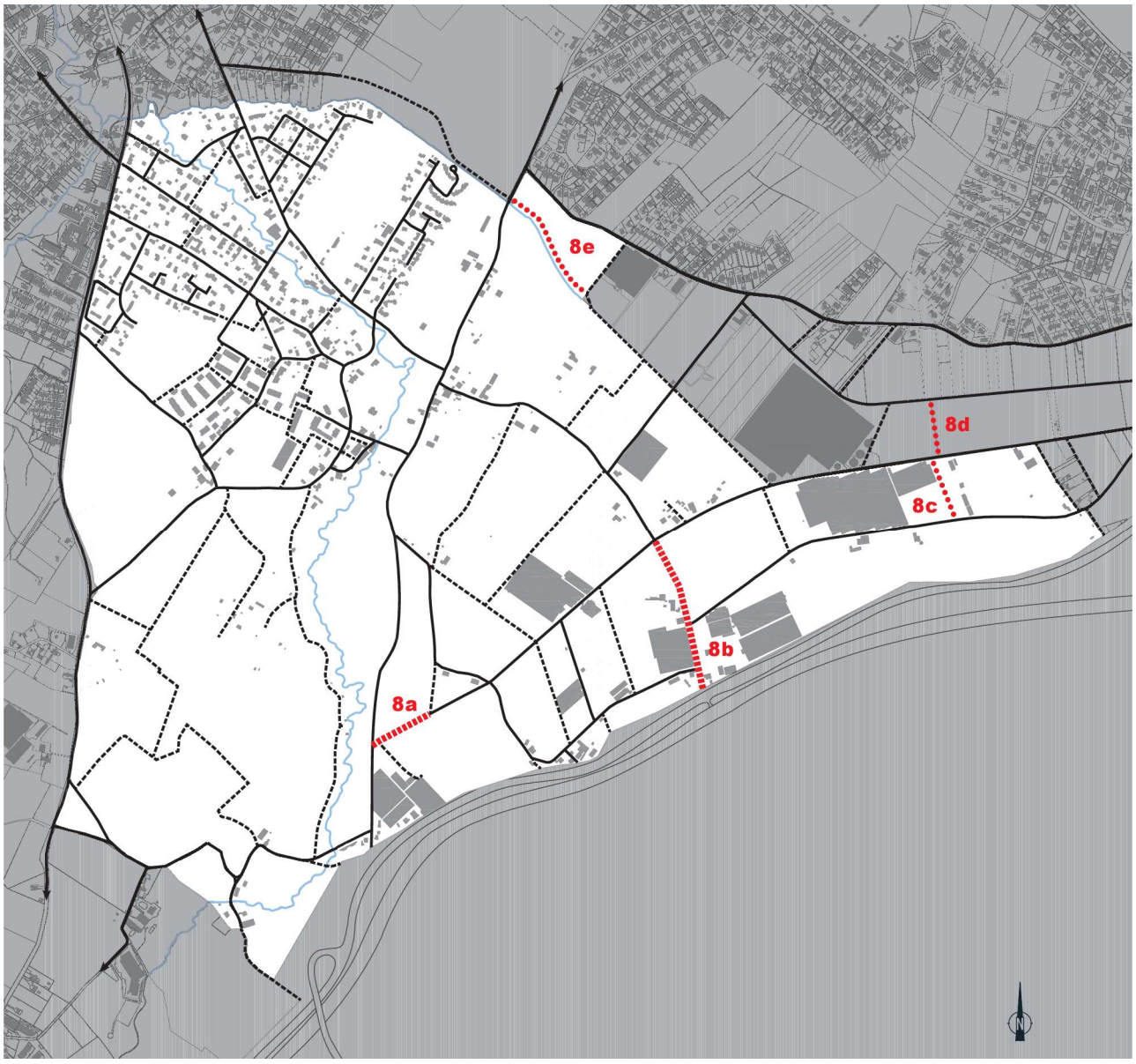

FICHE 9 – ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Identification

Localisation : Territoire communal

Proposition : Aménager et inscrire de nouveaux itinéraires au Plan directeur (cantonal) des chemins de randonnée pédestre.

Description

En lien avec le chap. 5.2.1 du PDCom, il s'agit d'inscrire quatre nouveaux itinéraires au PDCRP. Des aménagements sont toutefois parfois nécessaires au préalable.

- La Promenade de la Drize (mesure n°9a), nécessite préalablement la réalisation d'un nouveau sentier selon mesure n°4.
- La Promenade des Bocages (mesure n°9b), ne nécessite aucun aménagement préalable.
- Le Sentier des Eclaireurs (mesure n°9c). En attendant la réalisation d'un nouveau sentier selon mesure n°5b, l'itinéraire peut emprunter le sentier existant entre le chemin du Champ-Carré et la route de Roday.
- Le chemin de la Cantonnière (mesure n°9d), ne nécessite aucun aménagement préalable.

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
9a	**Promenade de la Drize**	Inscription au PDCRP			C		privé	3	9
9b	**Promenade des Bocages**	Inscription au PDCRP			C		privé	3	9
9c	**Sentier des Eclaireurs**	Inscription au PDCRP			C		dp, privé	3	9
9d	**Chemin de la Cantonnière**	Inscription au PDCRP			C		dp	3	9

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Conflits / Contraintes

- Contraintes foncières (domaine privé).
- Contraintes environnementales (cordons boisés, zone agricole).

Principales instances concernées

- Commune de Troinex
- Propriétaires privés
- Etat de Genève, OCAN, OCT

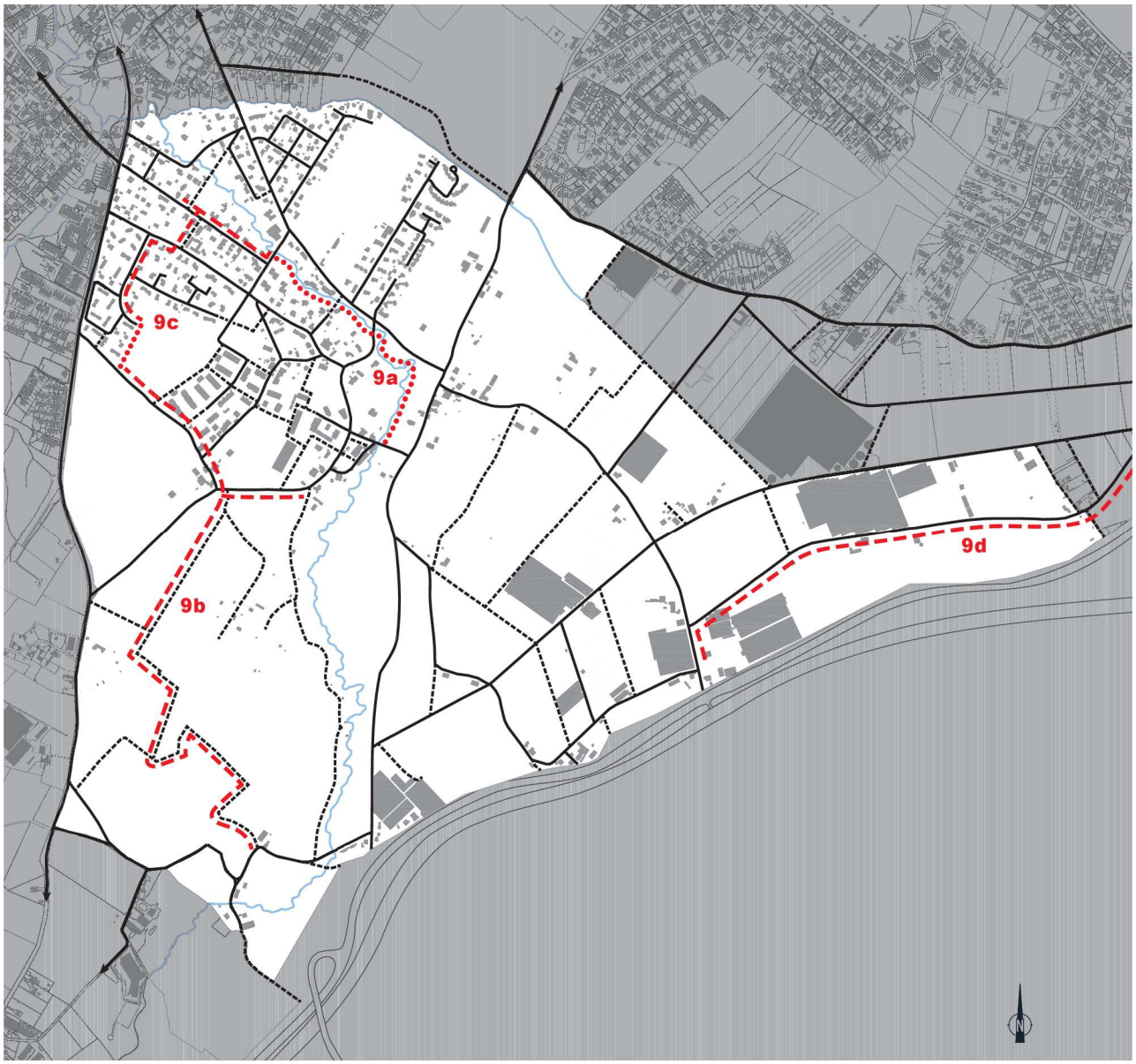
9c
9a
9b
9d
N

FICHE 10 – SECTEUR PLACE DE LA MAIRIE

Identification

Localisation : Environs de la Place de la Mairie

Proposition : Profiter du réaménagement prévu du quartier pour créer un itinéraire direct et rectiligne entre la place de la Mairie et Vidollet-l'Ecole.

Sécuriser l'itinéraire pédestre le long de la route de Moillebin, entre la place de la Mairie et la Salle communale.

Description

Il s'agit de profiter du réaménagement prévu du quartier pour créer un itinéraire direct et rectiligne entre la place de la Mairie et Vidollet-l'Ecole.

Il s'agit également de sécuriser l'itinéraire pédestre de long de la route de Moillebin entre la place de la Mairie et la Salle communale. Cette mesure est d'ores et déjà planifiée sous la forme d'un trottoir côté sud de la chaussée (autorisation de construire DD316651 en force).

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
10a	**Place de la Maire – Vidollet-l'Ecole**	Nouveau sentier			C		privé	3	10
10b	**Route Moillebin**	Nouveau trottoir	A				dp	1	10

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Conflits / Contraintes

- -

Principales instances concernées

- Commune de Troinex (en tant que propriétaire privé, resp. domaine public)
- Office Cantonal des Transports

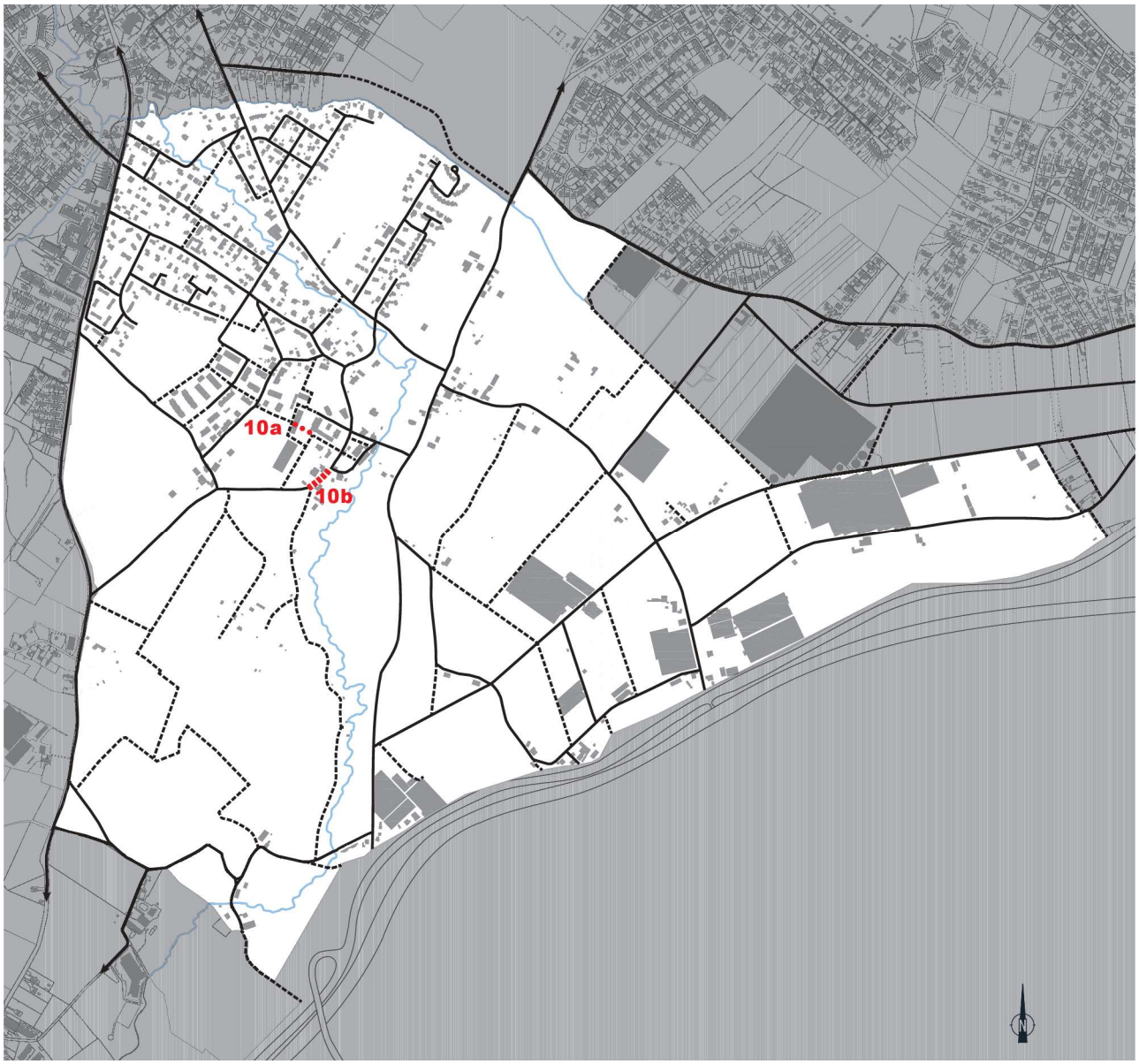
10a
10b

FICHE 11 – PASSAGES POUR PIÉTONS ET TROTTOIRS

Identification

Localisation : Ensemble du territoire communal

Proposition : Analyser les conditions de sécurité de l'ensemble des passages pour piétons, selon la nouvelle norme VSS SN 640 241 de 2016.

Réévaluer le maillage des passages pour piétons (maintien / création / suppression) en fonction des besoins et des conditions locales.

Compléter le réseau de trottoirs en fonction des besoins.

Description

Il s'agit de :

- Vérifier les conditions de sécurité routière (visibilité, éclairage, aménagement des zones d'attente) et de confort (abaissement de trottoirs) pour l'ensemble des passages pour piétons existants sur le territoire communal au sens de la norme VSS SN 640 241 (2016). Le cas échéant, les mesures de sécurité nécessaire seront prises par le propriétaire du fond.
- Questionner et compléter le maillage des passages pour piétons en fonction des besoins (lignes de désir, densité de piétons) et des conditions locales (densité et vitesse de la circulation, zone 30, zone de rencontre, présence d'usagers particulièrement vulnérables tels que écoliers, personnes à mobilité réduite, etc).
- Evaluer l'opportunité de créer de nouveaux trottoirs en fonction des besoins (lignes de désir, centres de gravités pédestres) et des conditions locales (densité et vitesse de la circulation, présence d'usagers particulièrement vulnérables tels que écoliers, personnes à mobilité réduite, etc) sur les rues qui n'en sont pas équipées des deux côtés. La mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée peut être acceptée sous certaines conditions (p.ex. zone de rencontre, trafic faible et lent, bonnes conditions de visibilité).

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
11a	**Ensemble du territoire communal**	Analyse sécurité des passages pour piétons	A				RC / dp	1	11
11b	**Ensemble du territoire communal**	Réévaluer et compléter maillage des passages pour piétons	A				RC / dp	2 / 3	11
11c	**Ensemble du territoire communal**	Compléter le réseau des trottoirs	A	B			RC / dp	1	11

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Conflits / Contraintes

- -

Principales instances concernées

- Commune de Troinex
- Office Cantonal du Génie Civil
- Office Cantonal des Transports

FICHE 12 – LARGEUR DES ITINÉRAIRES PÉDESTRES

Identification

Localisation : Ensemble du territoire communal

Proposition : Garantir le confort des itinéraires pédestres en termes de largeur.

Description

Il s'agit de vérifier les conditions de confort pour les piétons en termes de largeur réelle de trottoir, sachant qu'une largeur minimale de 1.50m est souhaitable partout dans la mesure du possible. Le cas échéant, un élargissement est à étudier au cas par cas.

Une action systématique et périodique sur les haies (publiques et privées) adjacentes aux itinéraires pédestres est également nécessaire afin d'éviter que ces haies n'empiètent sur la largeur disponible, notamment lors de la pousse estivale.

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
12	**Ensemble du territoire communal**	Entretien de la largeur des chemins	A		C		RC, dp, privé	1	12

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Conflits / Contraintes

- Coordination avec les multiples propriétaires privés pour la taille systématique des haies.

Principales instances concernées

- Commune de Troinex
- Office Cantonal du Génie Civil
- Propriétaires privés (haies)

FICHE 13 – ÉCLAIRAGE DES ITINÉRAIRES PÉDESTRES

Identification

Localisation : Ensemble du territoire communal

Proposition : Garantir le confort des itinéraires pédestres en termes d'éclairage public.

Description

L'éclairage public est un élément essentiel en termes de sécurité et de confort.

Il s'agit d'établir et mettre en œuvre un « plan éclairage » à l'échelle du territoire communal.

Ce plan aurait les objectifs suivants :

- Eclairage systématique des tronçons (avec et sans trottoirs) du domaine public dans les zones habitées (c'est-à-dire hors zone agricole et zone bois et forêts).
- Adaptation de l'éclairage (hauteur, intensité, horaires) aux conditions locales, avec une attention particulière aux économies d'énergie et à la pollution lumineuse.

Mesure	Lieu	Type	A	B	C	D	Foncier principal	Priorité	Fiche
13	**Ensemble du territoire communal**	Eclairage	A	B	C		RC / dp	1	13

Catégorisation selon inventaire de l'état existant : A = route avec trottoir, B = route sans trottoir (mixité du trafic piétons / véhicules sur la chaussée), C = tronçon en site propre ou sentier, D = routes inadaptées à la marche

Foncier principal : RC = route cantonale, dp = domaine public communal, privé = domaine privé

Priorité : 1 = prioritaire, 2 = non-prioritaire, 3 = à réaliser au gré des opportunités ou lié à d'autres projets

Conflits / Contraintes

- -

Principales instances concernées

- Commune de Troinex
- Office Cantonal du Génie Civil